

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2013

Publication : 5/10/2013



Conseil Général



Haut-Rhin

ARRÊTÉ

Le Chef de Service  
*Nathalie*  
Nathalie MAILLOT

ARS n° 2013/1052  
CG n° 2013 00381  
du 23/9/13

Portant autorisation :

- de transfert de 2 lits d'hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD) les Ecureuils à Mulhouse vers l'EHPAD l'Arc à Mulhouse, gérés par l'Association Soins et Hébergement Personnes Agées (ASHPA) à Mulhouse
- de transfert de 2 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes de l'EHPAD l'Arc à Mulhouse vers l'EHPAD les Ecureuils à Mulhouse, gérés par l'Association Soins et Hébergement Personnes Agées (ASHPA) à Mulhouse

LE DIRECTEUR GENERAL  
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
D'ALSACE,

LE PRESIDENT DU CONSEIL  
GENERAL DU HAUT-RHIN,

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 313-1 et suivants, D. 313-2, D. 313-7-2, D. 313-11 et suivants, R. 313-7 et suivants relatifs à l'autorisation et à l'agrément des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU l'arrêté N° 2008/284-1/DDASS/N° 2008-00615 du 30 septembre 2008, signé conjointement par le Préfet du Haut-Rhin et le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, portant régularisation de la capacité à 165 places, dont 8 d'hébergement temporaire, de la maison de retraite l'Arc à Mulhouse, gérée par l'Association Soins et Hébergement pour Personnes Agées (ASHPA) à Mulhouse ;
- VU l'arrêté ARS N° 2013/731/ CG n° 2013-00287 du 6 juin 2013 portant modification de l'autorisation des 165 places de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) l'Arc à Mulhouse, géré par l'Association Soins et Hébergement pour Personnes Agées (ASHPA) à

Mulhouse, par requalification de 10 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes en 10 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés ;

**VU** l'arrêté N° 2010/081-4/DDASS/N° 2010-00137/DA du 11 mars 2010, signé conjointement par le Préfet du Haut-Rhin et le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, portant régularisation de la capacité à 82 places, dont 2 d'hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes, de la maison de retraite les Ecureuils à Mulhouse, gérée par l'Association Soins et Hébergement pour Personnes Agées (ASHPA) à Mulhouse ;

**VU** la demande en date du 17 juin 2013, présentée par le Président de l'ASHPA à Mulhouse, tendant à obtenir le transfert de 2 lits d'hébergement temporaire de l'EHPAD les Ecureuils vers l'EHPAD l'Arc, en échange de 2 lits d'hébergement permanent ;

#### **CONSIDERANT que**

- l'EHPAD les Ecureuils n'a pas développé de politique de gestion propre aux 2 lits d'hébergement temporaire, dont l'occupation relève souvent d'une pré-admission en hébergement permanent, ce qui n'est pas leur vocation ;
- le projet de rénovation architectural de l'EHPAD l'Arc permet d'avoir une unité de 10 lits d'hébergement temporaire pour laquelle une véritable dynamique de gestion et un projet spécifique de prise en charge pourront être développés ;
- le transfert de 2 lits d'hébergement permanent de l'EHPAD l'Arc vers l'EHPAD les Ecureuils permet le maintien de la capacité autorisée de l'EHPAD les Ecureuils ;

#### **ARRETEMENT**

##### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Le transfert de 2 places d'hébergement temporaire de l'EHPAD les Ecureuils à Mulhouse vers l'EHPAD l'Arc à Mulhouse, gérés par l'Association Soins et Hébergement pour Personnes Agées (ASHPA) à Mulhouse et, corrélativement, le transfert de 2 places d'hébergement permanent de l'EHPAD l'Arc vers l'EHPAD les Ecureuils, sont autorisés au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

##### **ARTICLE 2 :**

La capacité totale autorisée de l'EHPAD les Ecureuils est de 82 places d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes.

##### **ARTICLE 3 :**

La capacité totale autorisée de l'EHPAD l'Arc est de 165 places, soit :

- 145 places d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes
- 10 places d'hébergement permanent pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer
- 10 places d'hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes.

**ARTICLE 4 :**

Les caractéristiques des établissements sont répertoriées dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux selon l'annexe jointe.

**ARTICLE 5 :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté devra être porté devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes concernées, à compter de sa notification.

**ARTICLE 6 :**

M. le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Alsace et M. le Directeur général des services du département du Haut-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. le Président de l'Association Soins et Hébergement pour Personnes Agées (ASHPA) à Mulhouse et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Alsace et au bulletin d'information officiel du Département du Haut-Rhin.

Fait en deux exemplaires originaux

Le Directeur général  
de l'ARS Alsace

Par délégation  
La Directrice générale adjointe  
~~Laurent Haber~~  
Marie FONTANEL

Le Président du Conseil Général  
du Haut-Rhin

  
Charles Buttner

Annexe de l'arrêté ARS n° 2013<sup>UCS2</sup> CG du Haut-Rhin n° 2013- ~~00381~~  
 en date du 23/9/13

Caractéristiques FINESS de l'EHPAD l'Arc à Mulhouse  
 25 rue de l'Arc  
 68200 MULHOUSE

- Numéro d'identité de l'établissement :	680012481	
- Numéro d'entité juridique :	680011483	
- Code catégorie d'établissement :	200	Maison de retraite
- Code discipline d'équipement :	924	Accueil en maison de retraite
- Code mode de fonctionnement :	11	Hébergement complet
- Code type clientèle :	711	Personnes âgées dépendantes
- Capacité autorisée :	145	
- Code discipline d'équipement :	924	Accueil en maison de retraite
- Code mode de fonctionnement :	11	Hébergement complet
- Code type clientèle :	436	Personnes âgées Alzheimer ou troubles apparentés
- Capacité autorisée :	10	
- Code discipline d'équipement :	657	Accueil temporaire pour personnes âgées
- Code mode de fonctionnement :	11	Hébergement complet
- Code type clientèle :	711	Personnes âgées dépendantes
- Capacité autorisée :	10	

Caractéristiques FINESS de l'EHPAD les Ecureuils à Mulhouse  
 24 rue de Verdun  
 68200 MULHOUSE

- Numéro d'identité de l'établissement :	680005238	
- Numéro d'entité juridique :	680011483	
- Code catégorie d'établissement :	200	Maison de retraite
- Code discipline d'équipement :	924	Accueil en maison de retraite
- Code mode de fonctionnement :	11	Hébergement complet
- Code type clientèle :	711	Personnes âgées dépendantes
- Capacité autorisée :	82	